

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-724

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2022-724

Signature du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (C.T.A.I.R.)2022 - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour la quatrième année consécutive, Bordeaux Métropole s'engage auprès des services de l'Etat dans la signature du « Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés ».

Pour rappel, ce contrat vise à améliorer la vie de personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection internationale, et de lever les freins à leur intégration dans tous les domaines de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de l'habitat, de l'emploi, de la formation professionnelle et linguistique, mais aussi de l'insertion sociale.

1. Contexte

Dans la continuité des trois années précédentes, l'État par le biais de la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR) invite Bordeaux Métropole à poursuivre sa coopération pour agir en faveur de l'intégration des publics réfugiés. Ainsi, pour cette 4ème édition, ce partenariat implique la signature d'un nouveau « Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés » au titre de 2022.

Pour rappel, l'objectif de ce contrat est d'améliorer la vie de ces publics et de lever les freins à leur intégration dans tous les domaines de la vie quotidienne, qu'il s'agisse de l'habitat, de l'emploi, de la formation professionnelle et linguistique, mais aussi de l'insertion sociale.

Depuis plusieurs années, le contexte international accentue la mobilité des populations vulnérables originaires d'autres continents vers l'Europe. A l'instar d'autres territoires à l'échelle nationale, le département de la Gironde, et plus particulièrement la métropole bordelaise, sont impactés par ces phénomènes migratoires inhérents à des problématiques politiques, économiques ou climatiques. En 2021, les services de l'Etat indiquent ainsi que 522 nouveaux Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) résident en Gironde, avec une très forte concentration sur la métropole bordelaise, du fait de l'attractivité économique et des facilités de mobilité liées aux réseaux de transports en commun.

2. L'engagement de Bordeaux Métropole

La participation de Bordeaux Métropole s'inscrit dans le cadre du budget opérationnel du programme 104 de l'État. A ce titre, une ligne budgétaire est consacrée spécifiquement aux publics réfugiés et relevant de la protection internationale, et mobilisable exclusivement via cette contractualisation.

Cette enveloppe a pour objectif d'appuyer les acteurs locaux, communes comme associations, dans leur démarche d'accompagnement des réfugiés vers l'accès aux droits. Bordeaux Métropole coopère avec l'Etat pour conduire les actions et accompagner les

opérateurs identifiés à ce titre, avec son ingénierie mais n'apporte aucun financement propre.

3. Champs d'intervention des actions 2022

En pratique, le contrat est piloté conjointement par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) et la Direction de l'Habitat de Bordeaux Métropole. Quatre actions ont été retenues comme champs d'intervention prioritaires pour cette nouvelle édition et porteront sur :

- Action 1 : appel à contribution pour renforcer les compétences linguistiques de 60 personnes, dont 30 femmes étrangères primo-arrivantes souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle, ainsi que 30 autres personnes ayant le statut de BPI et souhaitant s'inscrire dans un projet professionnel nécessitant le niveau de langue A2 (au regard du référentiel européen). Le coût total de cette action est estimé à 80 000 euros,
- Action 2 : contribution à la structuration de l'offre linguistique sur la Métropole, par le soutien à la plateforme territoriale d'évaluation, d'orientation et de suivi des personnes engagées dans un parcours d'apprentissage linguistique et à l'outil en ligne d'évaluation et d'orientation de l'association du CLAP-Sud-Ouest (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion). Le financement de cette action est estimé à 50 000 euros,
- Action 3 : accompagnement intensif vers l'emploi de 24 primo-arrivants dont 6 ayant le statut de BPI. L'action conduite par l'IREP-Institut Don Bosco prévoit l'accompagnement intensif sur une période de 9 à 10 mois vers l'emploi de ces 24 personnes. Les bénéficiaires auront le statut de stagiaires de la formation professionnelle. Ils bénéficieront de modules adaptés de mises à niveaux en langue et savoirs de base ainsi que d'un module personnalisé d'accompagnement au projet professionnel. L'action est cofinancée par le Conseil régional et le Conseil Départemental de la Gironde. La contribution à l'action au titre du présent contrat est estimée à 110 000 euros
- Action 4 : accompagnement global de 20 bénéficiaires d'une protection internationale vers l'emploi et le logement autonome. L'action portée par France Horizon consiste à accompagner pendant 6 mois vers le logement, l'emploi ou la formation, 20 personnes ayant le statut de BPI. Un hébergement est proposé pendant la durée de l'accompagnement. La contribution à l'action au titre du présent contrat est estimée à 60 000 euros.

4. Calendrier & financements

L'enveloppe est intégralement allouée par la DIAIR et affectée aux services déconcentrés de l'Etat, la DDETS qui en assure la gestion. Elle s'élève à 300 000 € pour cette quatrième édition.

Concernant le calendrier, les subventions alloués à ces associations seront activées par l'Etat dès signature de ce présent contrat fin 2022, pour un déploiement des actions par les porteurs de projets en 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi MAPTAM (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 Janvier 2014,

VU la délibération communautaire 2001-1186 DU 14/12/2011 approuvant le Programme local de l'habitat (P.L.H.),

VU la délibération communautaire 2003-0133 du 28/02/2003 adaptant l'avenant du PLH,

VU la délibération communautaire 2007-0545 du 13/07/2007 approuvant la modification du PLH,

VU la délibération 2016-777 du 16 Décembre 2016 portant approbation du Plan local d'urbanisme (PLU),

VU la délibération 2018-81 du 16 Février 2018 relative à la candidature de Bordeaux

Métropole dans le cadre du plan quinquennal pour le Logement d'abord,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la volonté de Bordeaux Métropole d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des publics réfugiés présents sur son territoire,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la démarche de contractualisation proposée par l'Etat,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer « le contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés » et tout document afférent à ce dossier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	---